

CLASSES : I.L.F.E. & I.L.A.E.

MATIERE : COMPTABILITE I

DUREE : 02 HEURES

EXERCICE I :

Au 31/12/N, les comptes de situation de l'entreprise « M.S.B » présentent les soldes suivants:

Matériel industriel : 160 000D; Emprunts bancaires: 100 000D; Matériel de transport : 70 000D; Fonds commercial : 28 000D ; Terrains : 160 000D ; Constructions : 75 000D ; Equipement de bureau : 22 000D ; Réserves : 35 000D ; Placements courants: 9000D ; Logiciels : 7000D ; Frais préliminaires : 6000D ; Dépôts et cautionnements reçus : 6 000D ; Prêts : 3 000D ; Titres de participation : 12 000D ; Fournisseurs d'exploitation : 44000D ; Clients : 32000D ; Fournisseurs d'exploitation-Effets à payer : 25800D ; Fournisseurs-Avances et comptes versés : 6 000D ; Clients-Effets à recevoir : 21 000D ; Banques : 42 000D ; Caisse : 3 000D ; Clients-Nettes pour emballages et matériel consignés : 3 000D ; Fournisseurs-créances pour emballages et matériel à rendre : 3 800D ; Stock de matières premières : 22 000D ; Stock de produits finis : 30 000D ; C.N.S : 8 000D ; Etat, T.V.A à payer : 7 000D ; Emballages : 8 000D ; Dépôts et cautionnements versés : 5 000D et Capital social : 400 000D

T.A.F : Présenter le bilan de l'entreprise « M.S.B » et déterminer le résultat au 31/12/N.

EXERCICE II : Enregistrer au journal les opérations suivantes :

- 2/5 : Reçu un chèque de 4 000D du client « C » à titre d'avance sur une commande encours
- 5/5 : La facture d'achat de matières premières du fournisseur « F » indique : Brut.H.T : 12000D ; Remise : 8% ; Consignation de 120 caisses à 12D l'une et escompte de 3% si règlement au cours du mois.
- 8/5 : Achat de fournitures de bureau en espèces : 750D.H.T
- 10/5 : Livraison au client « C » des produits commandés avec une facture indiquant : Brut.H.T : 14 000D ; Remise : 5% ; Consignation de 140 caisses à 13D l'une et transport : 224D.T.T.C (T.V.A/transport : 12%) .Règlement par chèque sous escompte de 2% sur les produits finis ;
- 13/5 : Reçu en espèces une commission qui s'élève à 380D.H.T
- 15/5 : Reçu du fournisseur « F » une facture d'avoir relative au retour de 20% des matières achetées dans leurs emballages, à la reprise de 46 caisses à 10D l'une et à un rabais de 7% sur la valeur des matières premières gardées ;
- 19/5 : L'entreprise décide de garder le reste des emballages et règle son fournisseur « F » par chèque ;
- 25/5 : Les bulletins de paie indiquent : Salaires de base : 10 560D ; Commissions : 700D ; Oppositions : 800D ; Heures supplémentaires : 1 300D ; Indemnités : 650D ; et I.R.P.P : 1 450D ;
- 28/5 : Règlement par chèques d'une commission de 400D.H.T ; du loyer d'un local : 2000D ; de la T.V.A de Novembre : 1100D et d'une facture téléphonique : 800D.H.T
- 31/5 : Règlement des salaires et des oppositions par virements bancaires.